

## LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les inté-êts de

**L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,**

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.  
Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de l'A. C. B. M. seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le gérant jugera ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.  
Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie de nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien être concis.  
Adressez toutes communications à

S. R. BROWN,  
Editeur et Gérant.  
Bloc Coote, Rue Dundas,  
London, Ont.

LONDON, SEPTEMBRE, 1898.

**AVIS OFFICIEL D'UNE COTISATION SPECIALE.**

Avis est par le présent officiellement donné à tous et chacun des membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, que, en plus de la Cotisation régulière No. 11 pour le mois de Sept., une Cotisation spéciale est aussi requise, payable dans les trente jours à compter du 15 Sept., de la même manière et du même montant que la dite Cotisation No. 11. Ceci, en connexion avec l'Etat à la page quatre de ce numéro, sera le seul avis à nos membres de cette Cotisation spéciale, et il est donné en conformité des clauses 7eme et 8eme de la Constitution de l'A. C. B. M.

Les officiers des succursales sont priés d'être aussi prompts que possible à faire remise du montant de ces deux Cotisations.

Il faut 21,000 dollars pour payer les bénéficiaires des treize frères décédés mentionnés dans l'Etat des Cotisations pour le présent mois.

Un membre initié dans un mois durant lequel il est prélevé plus d'une cotisation, n'est requis d'en payer qu'une seule.

SAM R. BROWN,  
Grand Secrétaire,  
London, Ont., 1er Septembre, 1898

**NOTES.**

La onzième Convention du Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada, tenue en la cité de Québec, a été un grand succès.

Le Dr. Jolicoeur, le Dr. LeBel, les frères P. Kerwin et J. A. Demers firent tout en leur pouvoir pour rendre agréable aux Délégués et à leurs amis leur séjour dans la vieille cité de Québec. Leurs multiples actes de bienveillance ne seront pas oubliés de sitôt.

La promenade en tramway électrique à travers les principales parties de la ville et les points d'intérêt, et l'excursion sur le fleuve St. Laurent, furent un régal pour les Délégués.

Les dames en visite furent reçues royalement par leurs tours de Québec, assistées pas qu'un peu par les frères de Québec!

Un grand nombre profitèrent de l'occasion pour visiter Ste Anne de Beauport. Plusieurs eurent le bonheur de pouvoir se confesser et recevoir le Sainte Communion à Ste Anne, le Vendredi matin, 26 Août.

Le maire Parent, qui est lui même membre de l'A. C. B. M. agit de la manière la plus fraternelle envers les visiteurs. Il s'efforça de prouver à notre Convention combien les membres étaient les bienvenus dans la cité sur les destinées de laquelle il présidait.

Le discours du Grand Président, après l'annonce de son élection par acclamation pour un deuxième terme à la présidence, fut le plus beau que nous ayons encore entendu. De tous côtés on entendait dire: — " Nous sommes fiers de notre président."

Frère T. P. Coffee, président du Comité des Lois a mérité beaucoup pour la manière habile et énergique avec laquelle il s'acquitta du travail onéreux qu'il avait en mains. Il est certainement l'homme pour la position.

Les frères Ronan et Cooke du Comité des Finances et le Grand Trésorier McKee furent très occupés à ajuster et payer les comptes des Délégués. Ces officiers avaient un très important devoir à remplir. Tout en étant anxieux de satisfaire tous les Délégués ils étaient tenus de protéger les finances de l'Association et d'agir d'une manière juste en même temps que d'affaires. Certains Délégués furent certainement déraisonnables dans leurs demandes relativement à l'indemnité per diem et au taux de transport.

**AFFAIRES PRINCIPALES TRAN-  
SIGÉES ET CHANGEMENTS  
FAITS A LA CONSTITUTION.**

Les Conventions seront tenues dorénavant tous les trois ans.

Notre échelle de cotisations et la manière de prélever les cotisations restent les mêmes qu'auparavant. Pas de changement sous ce rapport.

Dans le but de payer promptement les réclamations mortuaires, une somme égale au plein montant d'une cotisation pourra être mise à part à même le Fonds de Réserve pour permettre au Grand Trésorier d'avoir en mains suffisamment d'argent pour payer les réclamations aussitôt que la preuve sera complète. Cette somme ainsi employée sera remplacée lorsque les cotisations seront payées par les succursales.

Chaque succursale aura le privilège d'envoyer un Représentant à la convention comme auparavant; mais lors qu'une succursale comptera un Officier dans le Grand Conseil, parmi ses membres, cet Officier sera le Représentant de cette succursale, et si la succursale

compte plus d'un officier dans le Grand Conseil, elle décidera, par élection, lequel de ces officiers sera le Représentant.

Les membres du Comité des Finances continueront d'être les Auditeurs de l'Association.

Des membres "Sociaux" pourront, sous certaines conditions, joindre les succursales.

La question de Signes et de mots de Passe a été renvoyée à notre Grand Aviseur Spirituel qui fera rapport à la prochaine Convention, par l'intermédiaire du Bureau des Syndics.

Les Organiseurs inspecteront les livres des succursales et feront rapport du résultat au Grand Secrétaire pour l'information des Syndics.

L'Organe Officiel, LE CANADIEN, sera agrandi, et si possible, on le fera se payer lui même en permettant des annonces. Le journal restera la propriété de l'Association comme à présent.

Le code de procédure actuel sera aboli et un nouveau et simple code lui sera substitué.

Le jour de la semaine pendant laquelle les Conventions devront commencer les affaires, est laissé entre les mains du Grand Président et du Bureau des Syndics.

Un comité appelé, "Comité pour le bien de l'Association," sera nommé par chaque succursale chaque année.

Le salaire du Grand Secrétaire a été augmenté de \$500 par année et son bureau sera pourvu d'un typewriter.

Des résolutions de condoléance furent passées à l'occasion de la mort de Son Eminence le Cardinal, Archevêque de Québec; Sa Grace Mgr. l'Archevêque Fabre, de Montréal; Sa Grace Mgr. l'Archevêque Cleary, de Kingston; Sa Grandeur Mgr. Laflèche, des Trois Rivières, et Sa Grace Mgr. John Walsh, Archevêque de Toronto et Grand Aviseur Spirituel de l'A. C. B. M. du Canada.

Des remerciements furent votés au clergé de Québec et de Lévis; aux comités locaux; au Gérant du tramway électrique; à la presse et aux officiers sortant de charge.

Un cablegramme fut reçu de Sa Sainteté le Pape, accordant sa bénédiction à la Convention.

Les Rapports du Grand Secrétaire, du Grand Trésorier, du Comité des Finances, du Bureau des Syndics, du Médecin Examineur en chef, du Solliciteur et de l'organisateur, furent approuvés et adoptés.

**ASSEMBLEE DES SYNDICS.**

Immédiatement après la Convention le Bureau des Syndics se réunit et élut Sa Grace Mgr. l'Archevêque O'Brien, de Halifax, Grand Aviseur Spirituel; Edward Ryan, M. D., de Kingston, Ont., Médecin Examineur en Chef; F. R. Latchford, d'Ottawa, Ont., Solliciteur à raison de \$400 par an. Le Grand Secrétaire soumit le nom de J. E. H. Howison comme assistant dans son bureau. Frère Howison fut

nommé pour un, deux ou trois ans à l'option du Grand Président et du Grand Secrétaire, avec un salaire de \$800 par an, payable mensuellement, et si Frère Howison apprend à manier le typewriter il recevra \$900 par an à compter de la date à laquelle le Grand Secrétaire considérera Frère Howison compétent dans ce dit travail au typewriter. Il sera sujet aux ordres et sous la direction du Grand Secrétaire.

Le Grand Secrétaire fut autorisé d'acheter un typewriter et tous autres articles qu'il considérera nécessaires pour son bureau.

Il fut décidé d'offrir une messe de Requiem pour le repos de l'âme de notre défunt Grand Aviseur Spirituel, Mgr. l'Archevêque Walsh.

Le Grand Secrétaire, S. R. Brown, fut nommé éditeur et gérant de l'organe officiel, LE CANADIEN, jusqu'à la prochaine Convention.

Le Révd. M. J. Tiernan fut élu président du Bureau des Syndics, conformément à la clause 19eme de la Loi concernant le Fonds de Réserve.

Il fut décidé de continuer de déposer le Fonds de Réserve dans les mêmes Banques qu'auparavant.

Les procédures de la Convention seront imprimées sous forme de pamphlet et l'ouvrage sera donné par soumission.

Frère W. P. Killackey fut nommé organisateur pour la Province d'Ontario. Il fera au Grand Président un rapport mensuel détaillé de son travail.

La nomination d'organiseurs pour les autres provinces sera faite aussitôt qu'on pourra trouver des hommes compétents.

Ceux dont les noms et adresses suivent sont les agents du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, nommés dans chaque Province:

Samuel R. Brown, London, Ont.  
Timothy J. Finn, Montréal, P. Q.  
William E. Scully, St. John (west N. B.)  
James R. Cragg, Halifax, N. E.  
Révd. A. E. Burke, Alberton, I. du P. E.  
John K. Barrett, Winnipeg, Man.  
Louis Philippe O. Noël, Battleford, T. N. O.

**BELLE FETE RELIGIEUSE.**

Les membres de la succursale No. 240, de St. Henri de Montréal, ont célébré leur fête religieuse annuelle, Dimanche, le 28 Août, en assistant en corps à la grand'messe, à l'église Ste Elizabeth, St. Henri. Le temple avait été spécialement décoré pour la circonstance. Des sièges d'honneur avaient été réservés pour les officiers et les invités. M. l'abbé Gravel a chanté la messe et le sermon a été fait par le Révd. M. Lacasse, curé de Ste Elizabeth et membre de la succursale. Après la messe, les membres se sont formés en procession et se sont rendus à leur salle, où eut lieu une assemblée. Frère Charles Fortier présidait, ayant à ses côtés le Révd. M. Lacasse et le grand député Costigan, de la succur-